

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONSTITUANT UN ACCORD CONCERNANT L'UTILISATION CONTINUÉE DU POLYGONE DE RECHERCHE CHURCHILL

I

L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES DU CANADA

(Traduction)

Ottawa, le 29 juin 1973

N° 126

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer à l'accord entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Canada concernant l'appui des activités des États-Unis au Polygone de recherche Churchill, effectué par un échange de Notes avec Annexe signées à Ottawa le 16 novembre et le 18 décembre 1970⁽¹⁾.

Selon ses propres dispositions, l'accord doit expirer le 30 juin 1973 à moins d'être prorogé pour des périodes supplémentaires. Étant donné l'intérêt qu'ont les deux pays à la continuation des activités des États-Unis au Polygone, j'ai l'honneur de proposer que l'accord soit prorogé pour une période supplémentaire de trois ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1976, à moins que l'un ou l'autre des Gouvernements n'y mette fin par un préavis écrit de trois mois donné à l'autre ou à moins qu'il ne soit prorogé pour des périodes supplémentaires par décision commune de nos deux Gouvernements.

Si cette proposition agréée au Gouvernement du Canada, j'ai l'honneur de proposer en outre que la présente Note et votre réponse affirmative constituent un accord sur la question qui entrera en vigueur à la date de votre réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

ADOLPH W. SCHMIDT

L'honorable Mitchell Sharp
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ottawa

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1970 N° 32